



## ANNEXE 1: INFORMATIONS SPECIFIQUES A LA FICHE-ACTION 4 FAVORISER LA DECOUVERTE TOURISTIQUE DE L'EST

Transmettez l'original au GAL de l'Est et conservez un exemplaire.

### PRESENTATION DES ACTIONS ET COUTS ADMISSIBLES POUR LA FICHE ACTION 4

Action	Coûts admissibles	Conditions
<b>Soutien à la création, au développement et à la promotion de nouveaux services ou de nouvelles activités touristiques</b>	Coûts liés à la création d'un hébergement ou d'une nouvelle activité ou d'un nouveau service touristique	Dépense de formation : coût ≤ à 40% du coût total du projet.  Les frais de déplacements seront pris en charge selon les modalités définies par le comité de programmation. Cohérence avec les stratégies de développement touristique*.  Pour les projets d'aménagement de sentiers : un plan d'entretien doit être présenté.  Seuls les projets d'aménagement de sites qui prévoient une mise en tourisme sont éligibles sur cette action.  Pour les projets d'hébergement touristique : montant maximum de l'opération fixé à <u>50 000€</u> .
	Coût lié à l'organisation d'actions de promotion touristique	
	Etudes et accompagnement pour la mise en place du projet	
	Coût de communication	
	Coûts de formation individuelle liée au projet	

\* Stratégie touristique de la CCEG (quand elle sera élaborée), contrat de destination Guyane Amazonie, charte des parcs principalement.

### COMPLEMENTS D'INFORMATIONS SPECIFIQUES A L'ACTION

**Pour tous les projets :**

**Votre projet prend-il en compte l'accessibilité des sites aux personnes à mobilité réduite ? si oui, préciser comment.**

---

---

---

---

---

---

**Précisez le système de suivi de la fréquentation mis en place :**

---

---

---

---

---

---

**Pour les projets d'aménagement de sentiers :**

**Présenter les modalités de mise en tourisme prévues :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Préciser les modalités d'entretien:** (plan d'entretien)

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Pour les collectivités, établissements public ou associations, les frais d'entretien sont-ils bien prévus au budget ?

- Oui  
 Non

**Pour la création d'outils de communication**

Type d'outil de communication créé (livrable)	Durabilité/modalités d'animation (exple : mise à jour site internet)

**MONTANT ET TAUX D'AIDE**

		Bénéficiaires
<b>Actions 1</b>	<input type="checkbox"/> 100 %	Associations loi 1901
	<input type="checkbox"/> 80%	Collectivités, établissements publics
	<input type="checkbox"/> 75%	Entreprises (micro et petites entreprises, exploitants agricoles)

**Le taux d'aide pour les coûts de formation individuelle est de 70%.**

Type d'opération	Plafond d'aide LEADER (FEADER +CPN)
Opération portée par des collectivités et Etablissements publics	80 000€
Projet d'aménagements de site	20 000€
Projets de promotion touristique	30 000€

**LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE (VOIR NOTICE)**

Pièces	Pièce jointe	Pièce déjà fournie au service instructeur	Sans objet
<b>Pour l'action 1</b>			
Pour les formations individuelles : attestation ou justificatif indiquant la nécessité de la formation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**INDICATEURS POUR LA PERIODE DU \_\_\_\_\_ AU \_\_\_\_\_**

Indicateurs de réalisation	unité	Valeur cible prévisionnelle en fin de projet (solde dossier)	Sans objet
Nombre de projets touristiques soutenus	U		<input type="checkbox"/>
Nombre d'hébergements touristiques créés	U		<input type="checkbox"/>
Nombre d'actions de promotion soutenues	U		<input type="checkbox"/>
Nombre d'activités de découverte créées	U		<input type="checkbox"/>

Indicateurs de résultat	unité	Valeur cible prévisionnelle en fin de projet (solde dossier)	Sans objet
Nombre d'habitants bénéficiant de services ou infrastructures nouveaux ou améliorés	U		<input type="checkbox"/>
Nombre d'emplois créés	U		<input type="checkbox"/>
Nombres de lits/hamacs créés sur le territoire	U		<input type="checkbox"/>

**L'atteinte des cibles sera vérifiée à la demande de solde ; des justificatifs pourront être demandés.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature(s), qualité(s) et état(s) civil(s) du demandeur ou du représentant légal ou délégué (*visé en page 1*):  
*En cas de délégation de signature, veuillez impérativement remplir une attestation de délégation.*

Cachet du demandeur

## ANNEXE 2 : PRINCIPES DE SELECTION DE LA FICHE-ACTION 4

### FAVORISER LA DECOUVERTE TOURISTIQUE DE L'EST

Transmettez l'original au GAL de l'Est et conservez un exemplaire.

#### PRINCIPE ET CRITERE DE SELECTION DES OPERATIONS

Les principes et les critères de sélection s'appliquent aux dossiers ayant satisfait les conditions d'admissibilités. Les opérations seront notées via la grille de sélection qui contiendra les critères ci-dessous. Les opérations dont la note sera inférieure à une note minimale seront rejetées.

<b>Critères de sélection fiche-action 4:</b>		
Principe de sélection de l'opération	Critères de sélection de l'opération	Justifier ou commentaire
Garantissant une communication/diffusion autour du nouveau service ou des nouvelles activités créées (communication, mise en réseau, label...)	Non définis	
Actions ayant un caractère innovant, interactif et proposant un nouveau service pour le territoire		
Accessibilité des sites aux personnes à mobilité réduite		
Projets mettant en relation plusieurs acteurs		
Démarches durables, favorisant des activités et des aménagements respectueux des ressources, des milieux et des espèces		
Systèmes de suivis de la fréquentation (éco-compteurs, comptages, méthodes d'estimation, questionnaire de satisfaction des visiteurs, etc.)		
Actions portés par des bénéficiaires installés en zone en isolée ou éloignée		
Dimension du projet (ex : prioriser dimension territoriale pour les actions de promotion)		

